

COMMUNE DU GUA



CHARENTE MARITIME

Affaire suivie par :
Cécile GUINTARD
Service Accueil
Tel : 05 46 22 80 08
Courriel : accueil2@le-gua.com

Ref : BO/CG/L3.2.01
Objet : DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint le dossier d'inscription relatif à la rentrée scolaire 2024-2025.

Il y figurent les fiches d'inscription **scolaire** et **périscolaire** (inscription aux services municipaux de cantine et de garderie).

Nous vous apportons les quelques précisions suivantes :

- Pour les enfants fréquentant déjà les écoles du GUA lors de l'année scolaire 2023-2024, la fiche d'inscription **scolaire** ne devra pas être complétée. Seule la fiche d'inscription **périscolaire** sera retournée en mairie. **Les deux fiches devront être fournies pour les élèves entrant en Petite section et en CP.**
- Les transports scolaires relevant de la Région Nouvelle Aquitaine, les inscriptions doivent être réalisées directement à l'adresse internet suivante :
 - o <https://www.nouvelle-aquitaine.fr>
 - Rubrique transports scolaires.
- Les règlements intérieurs des services périscolaires sont téléchargeables sur le site internet de la commune du GUA :
 - o <https://www.le-gua.com>
 - Ils peuvent toutefois être obtenus à l'accueil de la mairie.
- Pour le règlement de vos factures, nous vous invitons à opter pour le prélèvement automatique. Merci de fournir un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) et l'autorisation de prélèvement jointe à ce courrier.

Les dossiers devront être adressés en mairie aussi vite que possible accompagnés des photocopies des pièces demandées.

Je vous en remercie d'avance et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

A

Mesdames et Messieurs les parents
d'élèves

Le Gua le 14 Mars 2024

L'Adjointe au Maire,
Chargée des Affaires Scolaires,
Béatrice ORTEGA



MAIRIE DU GUA - 28 rue Saint-Laurent – 17600 LE GUA
Tél. 05 46 22 80 08

Site Internet : www.le-gua.com E-mail : mairie@le-gua.com



PRIMO-INSCRIPTION scolaire

(différent du périscolaire)

dans l'une des écoles du Gua

Inscription pour les enfants passant de la maternelle à l'élémentaire ou intégrant pour la première fois une des écoles du GUA

PHASE 1 Récupérer le dossier en mairie ou le télécharger sur le site de la commune (www.le-gua.com / au quotidien / l'enfance et la jeunesse / écoles et périscolaire / A télécharger)

PHASE 2 : INSCRIPTION EN MAIRIE

05 46 22 80 08

Se munir :

- du dossier complété
- du livret de famille (fournir une photocopie)
- d'un certificat de radiation en cas de changement d'école (fournir une photocopie)
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (fournir une photocopie)
- d'une lettre motivée à l'intention de M. le Maire en cas de demande dérogatoire avec autorisation préalable de la commune du maire de résidence
- du carnet de santé (Présenter le carnet de santé pour justifier des vaccinations exigées pour une entrée en collectivité) L'article 49 de la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 précise les vaccins obligatoires pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018

PHASE 3 : ADMISSION AUPRES DU DIRECTEUR DE L'ECOLE

Vous serez contacté par l'école pour un rendez-vous.

Se munir :

- du livret de famille
- du carnet de santé



Horaires des Ecoles

	MATIN			SOIR		
	Ouverture de l'école	Début de la classe	Fin de la classe	Ouverture de l'école	Début de la classe	Fin de la classe
Ecole Maternelle	08h20	08h30	11h55	13h15	13h25	16h00
Ecole Elémentaire	8h30	8h40	12h00	13h20	13h30	16h10

Tarifs cantine et garderie périscolaire

Extrait des délibérations 2023-12-119 et 2023-12-118 Portant tarification de la cantine et de la garderie périscolaire au 01/01/2024

ATTENTION Le vote des tarifs a lieu chaque année en décembre pour l'année scolaire N+1

CANTINE

Ecole maternelle	2.60 €
Ecole Elémentaire	2.80 €
Agents enseignant et municipaux	Instauration d'un tarif unique adulte : 5.20 €

GARDERIE PERISCOLAIRE

7h30-8h30	Fin de la classe – 17h30 (goûter compris)	17h30 – 18h30	18h30 – 19h00
1.00 €	2.00 €	1.00 €	0.50 €

Pénalité de 5.00 € en cas de retard pour récupérer les enfants.
Le créneau 18h30 – 19h00 est ouvert sous conditions. Se renseigner auprès de la mairie



Règlements intérieurs des divers services municipaux périscolaires Rentrée scolaire 2024-2025

Pour toute utilisation d'un ou de plusieurs services, la fiche d'inscription doit être déposée en mairie au plus tard le 31 juillet 2024.

Les remarques sur le fonctionnement de chaque service seront adressées à Monsieur le Maire.

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE

- **Service payant : L'inscription et l'accès au service de la cantine est conditionné au paiement des prestations facturées chaque mois**
- **Le repas est un moment convivial et éducatif. Chacun a le devoir d'appliquer et de respecter les consignes suivantes afin d'assurer son bon déroulement.**
- **Les parents préviendront la mairie par écrit dans le cas où l'enfant souffre d'allergies alimentaires, expliqueront clairement les mesures à prendre et demanderont la mise en place d'un Projet d'accueil Individualisé (PAI). Une rencontre avec les parents sera fixée pour déterminer les modalités de prise en charge.**

École Maternelle

- Article 1 :** Rentrer calmement et attendre le signal pour s'asseoir.
- Article 2 :** Manger proprement et calmement en utilisant les couverts.
- Article 3 :** Ne pas gaspiller les aliments.
Faire l'effort de goûter les plats présentés.
- Article 4 :** Écouter et respecter les surveillants, le personnel de service ainsi que les autres enfants.
- Article 5 :** Ne pas se déplacer pendant le repas sans autorisation.
- Article 6 :** La mairie informera les parents de l'enfant, qui de manière répétée ne respecterait pas le règlement.

École Élémentaire

- Article 1 :** Rentrer calmement et attendre le signal pour s'asseoir.
- Article 2 :** Manger proprement et calmement en utilisant les couverts.
- Article 3 :** Ne pas gaspiller les aliments.
Faire l'effort de goûter les plats présentés.
- Article 4 :** Écouter et respecter les surveillants, le personnel de service ainsi que les autres enfants.

Article 5 : Ne pas se déplacer pendant le repas sans autorisation.

Article 6 : Un système de gommettes de couleur alertera l'enfant qui ne respectera pas le règlement. Au-delà de la troisième pastille accumulée sur 15 jours, les responsables de l'enfant seront dans un premier temps avertis par courrier. Si les difficultés persistent, le maire les recevra afin d'évoquer les mesures à prendre pour aider l'enfant à respecter le présent règlement.

* * *

TRANSPORTS SCOLAIRES

REGLEMENT INTERIEUR SUR LA SECURITE ET LA DISCIPLINE DES ENFANTS

Article 1 : Le présent règlement a pour but :

- d'assurer la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules de transports scolaires.
- de prévenir les accidents.

Article 2 : Sur le trajet du domicile jusqu'à la montée dans le bus le matin et dès la descente du bus le soir, les enfants sont sous la responsabilité des parents. Durant le transport et jusqu'à l'entrée dans la cour de l'école, les enfants sont sous la responsabilité de la commune.

La montée et la descente des enfants doit s'effectuer avec ordre. Chaque élève doit rester à sa place pendant tout le trajet et ne la quitter qu'au moment de la descente. Les élèves doivent se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni mettre en cause la sécurité. Ils doivent faire preuve de politesse envers le conducteur et l'agent accompagnateur.

La ceinture de sécurité est obligatoire.

Il est interdit notamment :

- de parler au conducteur sans motif valable.
- de jouer, de crier, de projeter quoi que ce soit.
- d'utiliser des objets tranchants ou dangereux.
- de toucher les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes.

Article 3 : Les sanctions sont les suivantes :

- avertissement adressé aux parents par lettre recommandée.
- exclusion temporaire de courte durée n'excédant pas deux semaines prononcée par la mairie.
- exclusion de longue durée dans le cas où il y aurait récidive.

Article 4 : Chaque enfant doit être détenteur d'une carte de transport délivrée par la société de transport après s'être acquitté du forfait fixé par la Région.

* * *

GARDERIE PERISCOLAIRE MUNICIPALE

- **Service payant : L'inscription et l'accès au service de garderie est conditionné au paiement des prestations facturées chaque mois**

Article 1 : *Jours d'ouverture et horaires (pendant la période scolaire uniquement)*

	<i>Lundi</i>	<i>mardi</i>		<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>
<i>matin</i>	Tous les enfants sont accueillis dans l'école maternelle				
	7h30-8h30	7h30-8h30		7h30-8h30	7h30-8h30
<i>soir</i>	Fin de la classe-18h30	Fin de la classe-18h30		Fin de la classe-18h30	Fin de la classe-18h30
<i>Accès soumis à condition</i>	18h30-19h00	18h30-19h00		18h30-19h00	18h30-19h00

Article 2 : Lieu et surveillance : La garderie est située dans l'enceinte de l'école maternelle sous la surveillance d'employés communaux.

Le transfert des enfants d'un point de garderie à l'autre ou vers une école est assuré par un agent municipal. **En aucun cas, les enfants ne pourront être pris en charge par les parents sur le trajet école – garderie.**

Article 3 : Tarifs :

Les tarifs sont fixés chaque année par le conseil municipal. Un tarif forfaitaire en sus du tarif de base est appliqué en cas de dépassement de l'horaire de fermeture. Le règlement s'effectue auprès de Trésor Public suivant le titre exécutoire. Le goûter du soir est fourni par la mairie.

Article 4 : Accès aux locaux :

Les conditions d'accès peuvent être adaptées en cas de force majeure (Plan Vigipirate par exemple)

Article 5 : Responsabilité :

Le matin, les parents sont tenus d'accompagner les enfants jusqu'à l'intérieur du local de la garderie et de les confier personnellement à l'un des surveillants.

- Si par exception, les enfants devaient être pris en charge au sortir de la garderie par une personne autre que celle mentionnée sur la fiche de renseignement, les parents devront fournir préalablement une autorisation écrite et signée mentionnant nom, prénom, adresse et numéro de téléphone de la personne habilitée. Cette dernière devra par ailleurs présenter une pièce d'identité lors de sa venue.
- Les parents préviendront la mairie par écrit dans le cas où l'enfant souffre d'allergies alimentaires.

Article 6 Fonctionnement :

Une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle sera à fournir à la rentrée.

Les surveillants ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux enfants sauf protocole particulier.

L'aide aux devoirs n'est pas assurée au sein de la garderie.

Pour le bon fonctionnement de la garderie, **le respect des horaires, notamment de fermeture, s'impose. En cas de retard et dès le premier jour, il est appliqué un tarif forfaitaire pour dépassement d'horaire, dont le montant est fixé chaque année par le conseil municipal.**

Les comportements désagréables envers les personnes chargées de la surveillance ne seront pas admis.

L'exclusion de l'enfant de la garderie pourra le cas échéant être décidée par Monsieur le Maire après examen du dossier.

* * *

UTILISATION DES PHOTOS DE VOTRE ENFANT PAR LA COMMUNE DU GUA

Dans le cadre des animations péri-éducatives, nous pouvons être amenés à utiliser des photos des enfants (illustrations des animations, expositions de bilans, journal communal, différentes publications, site internet de la commune). Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

En application de la loi informatique et liberté et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants et leur famille.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans but lucratif et sans publication du nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation.

Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir l'autorisation jointe à la fiche générale d'information.



**ECOLES du GUA – FICHE D'INSCRIPTION**
Année scolaire 2024-2025

	HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE <i>DEROGATION</i>
1^{ère} inscription (Joindre les photocopies des documents requis)	Livret de Famille (parents-enfant)	Avis du Maire de la commune de résidence
	Justificatif de domicile (<i>copie de facture</i>)	Justificatif de domicile (<i>copie de facture</i>)
	Présentation de la page du carnet de santé attestant que l'enfant est à jour de ses vaccins obligatoires	Attestation de l'employeur
	Certificat de radiation	Certificat de scolarité des frères et/ou sœurs inscrits dans une école de la commune
		Livret de Famille (parents-enfant)
		Certificat de radiation
L'article 49 de la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 précise les vaccins obligatoires pour les enfants nés à partir du 1 ^{er} janvier 2018		Présentation de la page du carnet de santé attestant que l'enfant est à jour de ses vaccins obligatoires.
En cas de divorce ou de séparation, bien vouloir apporter le jugement du Tribunal concernant la garde de l'enfant		

Etat civil de l'enfant :

NOM

Prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Sexe : Féminin Masculin **Frères et Sœurs :**

NOM	Prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée

Responsables légaux :

Parent 1 Lien avec l'enfant	NOM Prénoms	
	Date de naissance	
	Profession	
	Adresse	
	Adresse mail	
	Téléphone	
Parent 2 Lien avec l'enfant	NOM Prénoms	
	Date de naissance	
	Profession	
	Adresse	
	Adresse mail	
	Téléphone	

Situation Familiale : Mariés Vie Maritale Divorcés Veuf Célibataire Renseignements pratiques : Cantine Garderie Car **Avis du Maire**

Cachet et signature du Maire,

-
- INSCRIT(E)
-
-
- NON INSCRIT(E)



FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET D'INSCRIPTION
aux services municipaux périscolaires

NOM Prénom de l'enfant	Date de naissance	Adresse	Classe (précisez le niveau)

	1 ^{er} Responsable légal	2 ^{ème} Responsable légal
NOM Prénom Lien avec les enfants		
Adresse postale	(si différente de l'enfant)	(si différente de l'enfant)
Adresse électronique		
N° téléphone fixe N° téléphone portable		

► **L'enfant fréquentera : (indiquez OUI ou NON)**

le restaurant scolaire	
les transports scolaires	

la garderie municipale matin	
la garderie municipale soir	

FACTURATION : A quel nom et prénom les factures doivent-elles être envoyées (1 seul nom et 1 seul prénom) :

Souhaitez-vous régler les factures par prélèvement ? OUI NON (si oui mandat SEPA à compléter)

► Pour le service transports scolaires (sous la compétence de la région Nouvelle Aquitaine, ligne 1475).
Le service des inscriptions est généralement ouvert en juin. Reportez-vous à ce lien pour plus d'informations : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>

Lieu de prise en charge le matin :

Point d'arrêt le soir :

Tout enfant devra obligatoirement être pris en charge par une personne habilitée, à sa descente du bus le soir. Dans le cas contraire, il sera reconduit à la garderie sauf si la case 'rentre seul' ci-dessous mentionnée est cochée.

J'AUTORISE MON ENFANT (Nom et Prénom)
A RENTRER SEUL A LA DEPOSE DU BUS LE SOIR.

Nom de la personne habilitée à récupérer l'enfant à l'arrêt du soir :

..... N° de téléphone :

► **Assurance (attestation à joindre) :**

(Une assurance individuelle responsabilité civile est obligatoire. L'attention des familles est attirée sur l'intérêt qu'elles ont à vérifier qu'elles sont bien couvertes dans le cadre de la fréquentation des services municipaux pour le risque dommage causé par l'enfant mais aussi pour celui dont il pourrait être victime.)

► **Dispositions particulières, notamment médicales (faites-vous connaître à la mairie si ces dispositions nécessitent une attention individualisée. Pour les allergies alimentaires, un PAI devra être mis en place)**

N° allocataire CAF ou MSA :

Médecin traitant :

Nom, prénom : Téléphone :

Adresse :

► **Noms des personnes habilitées à récupérer l'enfant à la garderie**

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone

► **EN CAS D'URGENCE : nom des personnes à prévenir dans l'ordre des priorités**

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone

► **UTILISATION DES PHOTOS DE VOTRE ENFANT PAR LA COMMUNE DU GUA**

Nous soussignés....., responsables légaux de

autorisons

n'autorisons pas

la commune du Gua à utiliser des photos de notre enfant prises au cours des activités.

A, le2024,

Signature(s)

► **Vous reconnaissez avoir lu et approuvé les règlements intérieurs des différents services municipaux (restauration, transports scolaires, garderie) disponibles sur le site de la commune ou sur papier au secrétariat de la mairie.**

Fait à

Lu et approuvé le2024.

Signature des parents



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Commune de LE GUA - Garderie à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Commune de LE GUA - Garderie. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Identifiant créancier SEPA (ICS)

FR40ZZZ572172

Désignation du titulaire du compte à débiter	Désignation du créancier
Nom, prénom :	Commune de LE GUA - Garderie
Adresse :	28 rue Saint Laurent 17600 LE GUA

Désignation du compte à débiter

NOM DE LA BANQUE :	
ADRESSE :	
COMPTE A DEBITER	
<u>Identification internationale (IBAN)</u>	<u>Identification internationale de la banque (BIC)</u>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Type de paiement :	Récurrent /répétitif <input type="checkbox"/>
	Ponctuel <input type="checkbox"/>

Signé à :	Signature :
Le :	<input type="text"/>

Nom du tiers débiteur (si différent du débiteur lui même et le cas échéant) :
<input type="text"/>

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par Commune de LE GUA - Garderie. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Commune de LE GUA - Garderie.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : _____

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Commune de LE GUA - Cantine à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Commune de LE GUA - Cantine. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Identifiant créancier SEPA (ICS)

FR40ZZZ572172

Désignation du titulaire du compte à débiter	Désignation du créancier
Nom, prénom :	Commune de LE GUA - Cantine
Adresse :	28 rue Saint Laurent 17600 LE GUA

Désignation du compte à débiter

NOM DE LA BANQUE :	
ADRESSE :	
COMPTE A DEBITER	
<u>Identification internationale (IBAN)</u>	<u>Identification internationale de la banque (BIC)</u>
_____	_____

Type de paiement :	Récurrent /répétitif <input type="checkbox"/>
	Ponctuel <input type="checkbox"/>

Signé à :	Signature : _____
Le :	_____

Nom du tiers débiteur (si différent du débiteur lui même et le cas échéant) :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par Commune de LE GUA - Cantine. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Commune de LE GUA - Cantine.